

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2023-2024

2 AVRIL 2024

PROJET DE DÉCRET¹

MODIFIANT LE DÉCRET DU 13 SEPTEMBRE 2018 PORTANT CRÉATION DU SERVICE GÉNÉRAL DE PILOTAGE DES ÉCOLES ET CENTRES PSYCHO-MÉDICO-SOCIAUX ET FIXANT LE STATUT DES DIRECTEURS DE ZONE ET DÉLÉGUÉS AU CONTRAT D'OBJECTIFS, LE DÉCRET DU 10 JANVIER 2019 RELATIF AU SERVICE GÉNÉRAL DE L'INSPECTION ET DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AU PILOTAGE DANS LE CODE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

AMENDEMENT

DÉPOSÉ EN COMMISSION

¹ Voir doc. 693 (2023-2024) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n° 1 déposé par Mmes Mathilde Vandorpe et Marie-Martine Schyns.....	3
---	--	---

I Amendement n° 1 déposé par Mmes Mathilde Vandorpe et Marie-Martine Schyns

A l'article 2 du projet, remplacer le 3° par :

« 3° à l'alinéa 6, les mots « , après évaluation du fonctionnement du Service, » sont remplacés par les mots « évalue le fonctionnement du Service tous les six ans. Après évaluation, il ».

Justification

Il s'agit de rendre la disposition transposable dans le décret modifié.